Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_16-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°16 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Décision modificative n°1 - Budget annexe ANRU II

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_16-DE

Ville de Thiers

C.M. 25.04.23
- N°16 -

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ANRU II

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°50 du conseil municipal du 14/03/2023, approuvant le budget primitif du budget annexe ANRU II 2023.

- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de pouvoir couvrir le remboursement de la taxe foncière 2020 suite à l'acquisition de la parcelle AO234 7 rue terrasse, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 3 050,00 euros;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre 011 – Charges à caractère générales				
D/011/63512 – Taxes foncières		+ 3 050,00 €		
Sous total chapitre 011	*0,00 €*	*+ 3 050,80 €*		
Chapitre 74 – Dotations et participations				
C/74/74741 – Subvention communes				+ 3 050,00 €
Sous total chapitre 74			72 194,19 €	+ 3 050,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		**+ 3 050,00 €**		**+ 3 050,00 €**
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		**+ 3 050,00 €**		**+ 3 050,00 €**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe ANRU II ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

Hélène BOUDON

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER